Communiqué de presse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

Communiqué de presse

Mende, le 5 juillet 2013

UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE A ETE SIGNEE DANS LE BTP EN LOZERE

Une charte de bonnes pratiques de la sous-traitance dans le BTP en Lozère a été signée le 2 juillet entre le préfet, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, le président de l'association des maires et adjoints, le président de la fédération française du bâtiment et des travaux publics et le président de la CAPEB.

L'objectif de cette charte est d'informer de leurs droits et de leurs devoirs, les maîtres d'ouvrage publics, les entreprises principales et les entreprises sous-traitantes françaises ou établies à l'étranger, ainsi que les salariés détachés intervenant sur les chantiers.

Il s'agit d'encourager les collectivités et le secteur du bâtiment à respecter le code du marché public et l'emploi. Le non-respect de ses règles entraîne en effet une concurrence déloyale entre entreprises, et également entre travailleurs étrangers et travailleurs locaux. En effet, certains travailleurs étrangers peuvent être employés sans que le droit du travail français ne soit pleinement appliqué (rémunération, cotisations à la caisse de congés payés, paiement des heures supplémentaires …).

Aussi les responsabilités pénales, civiles et administratives y sont mentionnées en soulignant les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Contact presse : Géraldine BERNON –Préfecture – Cabinet/Communication
Tél. : 04-66-49-6033- OU 06-74-57-49-65 / mél. geraldine.bernon@lozere.gouv.fr
Site Internet : www.lozere.gouv.fr